

28 rue de la Liberté à ST-JEAN-DE-BRAYE (45800) SELAS NOTA'LIB (Me ALGRET ou Me HELD)

Ouverture d'un dossier de succession

Dossier numéro :

Afin de préparer le rendez-vous d'ouverture de succession, nous vous remercions de bien vouloir vous munir pour cette date, des pièces suivantes :

ETAT-CIVIL

Pièces à fournir obligatoirement pour tous les dossiers :

- **Un extrait d'acte de décès** (à demander à la Mairie du lieu de décès)
- **Livret de famille** de la personne décédée
- **Etat-civil des héritiers**
(Nom, prénoms, profession, adresses postale et e-mail, pièce d'identité, livret de famille)
(Éventuellement nom de l'époux(se), date et lieu de mariage, contrat de mariage)
(Et éventuellement carte d'invalidité)

Documents à fournir si le défunt était concerné :

- Contrat de mariage
- Contrat du Pacs et attestation d'enregistrement du Tribunal d'Instance ou du Notaire
- Jugement(s) de séparation de corps, de divorce
- Livret(s) de famille de mariage(s) précédent(s)
- Donation(s) entre époux (même si le défunt était divorcé)
- Date et lieu de décès du conjoint du défunt (nom et adresse du notaire qui a réglé la succession)
- Original du testament laissé par le défunt

PATRIMOINE

Comptes bancaires et autres :

- **Dernier relevé du ou des comptes bancaires**, au nom du **défunt**, du **conjoint** et de comptes **joints** (y compris, compte courant postal, livret de Caisse d'Epargne et CNE)
- Liste des **actions ou titres** placés hors des établissements ci-dessus (relevé d'Epargne Salariale)
- **Prélèvement(s) dans l'année précédent le décès** sur les comptes ci-dessus, et dont l'emploi ne serait pas justifiable.
- **Approvisionnement inégal** d'un compte joint

Revenus :

- **Dernier bulletin de paie** si le défunt était salarié.
- **Adresse** des caisses de retraites et **numéros de pensions** du défunt.
(fournir éventuel certificat de pension et dernière attestation fiscale)
- **Réponses** faites par les caisses pour le cas où elles auraient déjà été prévenues du décès.
- Relevés des comptes faisant apparaître des **versements après le décès**.
- **Aides et allocations complémentaires** dont le défunt aurait pu bénéficier (Fonds National de Solidarité)

Biens meubles :

- Cartes grises des **véhicules**. Et valeur argus des véhicules.
- Police d'assurance contre le vol des **bijoux et objets de collections** s'il y a lieu
- Montant des **sommes prêtées à des tiers** (reconnaissance de dettes, traites, billets à ordre)
- **Parts dans des sociétés** non cotées en Bourse (statuts, nom et adresse du gérant, dernier bilan, titre de propriété)
- En cas d'existence d'un **fonds de commerce** (titre de propriété, bail, bilan des 3 dernières années, état du matériel et des marchandises, extrait Kbis, police d'assurance, éventuel contrat de location-gérance, nom et adresse du comptable)

Biens immobiliers :

- **Titres de propriété** (actes notariés de vente, partage, attestation de propriété, échange, procès-verbal de remembrement, procès-verbal d'adjudication)
- Relevés et plans de cadastre (même anciens)
- **Permis** de construire, déclaration d'achèvement des travaux et certificat de conformité
- **Plans** des constructions et descriptif détaillé du bien (entrée, séjour, etc....)
- Eventuellement **règlement de copropriété, cahier des charges** de lotissement
- Eventuellement dernier **appel de charges** de copropriété avec nom et adresse du **syndic**
- **Baux** et renseignements sur les locations consenties
- Dernières quittances de primes **d'assurance**

Dettes:

- Dernière déclaration de revenus et dernier avis d'**imposition sur les revenus**
- Avis de **taxes** foncière et d'habitation
- Eventuellement dernière déclaration et dernier avis d'**ISF**
- Facture(s) **sommes dues au jour du décès** (frais de dernière maladie, frais funéraires, divers abonnements, etc...)
- **Emprunts** (nom et adresse du prêteur et échéancier) et crédits à la consommation.
- Eventuelle dette de **salaires différés**

BIENS RECUS PAR DONATION OU SUCCESSION

Biens recueillis par donation ou succession **par le défunt et par son conjoint**
(actes notariés et déclarations de succession – ou nom et adresse du notaire)

DONATIONS AUX HERITIERS

Donations faites par le défunt et/ou son conjoint (actes notariés et déclarations de don manuel)

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

Contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt et par le conjoint (fournir le dernier relevé).

Les contrats d'assurance-vie doivent être déclarés (décision de la cour de cassation) en vue de vérifier l'efficacité des donations consenties par le défunt au regard du droit successoral et des régimes matrimoniaux.

En l'état actuel de la position de l'administration fiscale, les contrats souscrits par le défunt, ainsi déclarés, ne seront pas imposés s'ils répondent aux conditions d'exonération.

Si vous vous chargez de la déclaration, fournir **le certificat délivré par le centre des impôts**, pour tous les contrats (indispensable pour le calcul des droits de succession).